

qu'un moyen, c'est de retourner à l'ancien système. Permettre aux marchands étrangers d'introduire l'opium comme médicament et moyennant un droit de douane, exiger qu'ils ne le livrent aux marchands Honges qu'en échange d'autres marchandises, mais jamais contre de l'argent. Les Barbares se soumettront volontiers à cette mesure s'ils reconnaissent que le droit à payer est moindre que la somme destinée à corrompre. En même temps, l'argent étranger doit être sur le même pied que l'argent *Sycee* (en lingot), et son exportation défendue. Alors on punira les contrebandiers par la saisie de leurs marchandises ou de leur argent.

« Quant à l'usage de fumer l'opium, on doit le défendre aux employés civils et militaires, aux érudits et aux soldats, car ils ont quelque chose de mieux à faire, et perdent ainsi leur temps et leur fortune. Mais si la punition est trop sévère, des connivences réciproques en seront le résultat. Je regarde donc comme de mon devoir de proposer seulement qu'un fonctionnaire, un érudit ou un soldat qui a fumé secrètement de l'opium, soit aussitôt renvoyé du service de l'État, sans aucune autre punition. Cette douceur apparente sera très sévère pour eux. Celui qui est coupable de connivence doit être livré aux tribunaux. Quant au commun du peuple, il ne faut pas faire attention s'il use de l'opium ou le fume. Il en est qui craignent que retirer l'édit de prohibition ne porte atteinte à la dignité de l'État. N'y a-t-il donc pas d'autres jouissances dont l'excès est nuisible, et on n'a jamais entendu que le gouvernement les ait positivement défendues. La défense ne doit être que pour ceux qui ont un devoir public à remplir, mais non pour le peuple. Laissons donc arriver cette drogue en échange d'autres marchandises, et nous empêcherons que 10 millions ne sortent annuellement de l'empire du milieu. De quel côté sera le bénéfice, et de quel côté sera la perte? Il est facile de le voir. Nous regardons nonchalamment en ar-